Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260209-D2026012-DE

THORIGNÉ-FOUILLARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : 03 février 2026

Mis en ligne : 16 FEV. 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : Messieurs LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Julie DEGUILLARD et NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 février 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 12
Délibération n° 2026-012. FINANCES : AP/CP Rénovation énergétique – Mise à jour
Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2022-91 relative à l'AP/CP Rénovation Energétique
VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 27 janvier 2026,
CONSIDÉRANT que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP).
CONSIDÉRANT que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissement, favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité du coût de l'opération étalée sur plusieurs exercices. Elle permet de ne pas alourdir la section d'investissement et d'améliorer le taux de réalisation du budget.
CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les autorisations de programme pour les accorder aux besoins de financements.

Compte tenu des enjeux énergétiques et de la durée de réalisation des travaux de rénovation énergétique, il est nécessaire d'appliquer ces dispositions.

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260209-D2026012-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ DE VALIDER la mise à jour de l'AP/CP comme proposée ci-dessous :

Autorisation de programme	Montant AP	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement							
	Initial	Mis à jour	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
2022 N°4 Rénovation énergétique	2 402 592,00	2 411 254,27	28 360,50	392 103,70	131 518,50	36 189,57	235 000	110 000	727 050	751 032

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

THORIGNÉ FOUILLARD
ILLE-ET-VILAINE

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard